

MAIRIE DE VARETZ**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 FEVRIER 2015**

Nombre de conseillers en exercice :19

Présents : 15 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Emilie Merel, Maryse Lochu, Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Jany Guennoc-Barrière, Brigitte Berthy, Marie Loriol, Catherine Goulmy,
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Matthieu Froidefond, Eric Jaubertie, Francis Rouland.

Excusés avec procuration : 4

- Madame Maria Sousa-Borges procuration donnée à Brigitte Berthy
- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Eric Jaubertie
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Catherine Goulmy

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

Préambule :

- Validation du conseil municipal du vendredi 13 février 2015.

1 - REGIME INDEMNITAIRE 2015 PERSONNEL COMMUNAL:

Deux points sont à gérer :

- **l'enveloppe du régime indemnitaire d'administration et de technicité(I.A.T.)**. Les primes sont versées deux fois par an selon un montant de référence annuel et un coefficient. Elles concernent 18 agents sur 10 grades différents et sont distribuées à discrétion du maire dans la limite de l'enveloppe proposée à savoir : 12 911.15€. Peu de changement par rapport à 2014, le personnel compte un adjoint technique 2^{ème} classe supplémentaire en 2015.

L'enveloppe du régime indemnitaire 2015 proposée est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- la prime de fonction et de résultat(PFR)des attachés de direction :
Suite à l'embauche au 1^{er} mars 2015 d'un nouvel attaché de direction(directeur adjoint) qui remplacera l'attaché actuel(directeur) à son départ à la retraite le 30 juin 2015 , il convient d'étendre le régime indemnitaire existant à ce nouvel agent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour ces deux agents le coefficient maximum attribuable à 4 pour la prime de fonction et pour la prime de résultat.

L'approbation de ces nouveaux coefficients est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

2 - REVISION DES TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} MARS 2015 :

- Location Espace Colette : la délibération en cours de validité est maintenue.

Ce point sera discuté en commission.

- Concessions cimetièrè :

A ce jour, les concessions peuvent être perpétuelles doubles ou simples ou cinquantenaires doubles ou simples. Il est proposé au conseil municipal d'abandonner la notion de concessions perpétuelles et cinquantenaires au profit de concessions trentenaires doubles (6m²) ou simples (3m²) pour un prix respectif de 370€ et 220€.

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Emplacements columbarium :

Est proposé la vente d'emplacements pour une durée de 15 ans à 430€ ou pour une durée de 30 ans à 750€.

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Point Multimédia :

La délibération en vigueur est conservée en l'état.

- Photocopies :

Propositions : 0,20€ pour une copie en noir et blanc en format A4
0,30€ pour une copie couleur en format A4

Approbation donnée à l'unanimité.

- Emplacements marché :

Il est proposé de conserver le tarif en vigueur depuis 2002, à savoir 0,30€ le m².

Approbation donnée à l'unanimité.

3 - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014 :

- Budget lotissement du Burg :

Compte administratif 2014

Ce compte administratif présenté par Monsieur PONS, doyen de l'assemblée assisté de Monsieur BARRIERE, adjoint en charge des finances, présente un déficit de fonctionnement de 0.20€ et un déficit d'investissement de 9327.60€.

Approbation donnée à l'unanimité.

Le Compte de gestion 2014 du lotissement du Burg établi par Monsieur le Trésorier de Malemort, coïncidant parfaitement avec le compte administratif établi par Monsieur le Maire, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

- Budget Médiathèque :

Compte administratif 2014 : De ce compte administratif présenté par Monsieur PONS, doyen de l'assemblée assisté par Monsieur BARRIERE, adjoint en charge des finances il ressort un excédent de fonctionnement de 1 491.52€ et un excédent d'investissement de 6171.65€

Approbation donnée à l'unanimité.

Compte de gestion 2014 : Le compte de gestion de la Médiathèque établi par Monsieur le Trésorier de Malemort coïncidant parfaitement avec le compte administratif établi par Monsieur le Maire, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Budget Principal :

Compte administratif 2014 : Il ressort du compte administratif 2014 du budget principal présenté par Monsieur PONS, assisté de Monsieur BARRIERE, adjoint en charge des finances, un excédent de fonctionnement de 226 794.56€ et un déficit d'investissement de 134 292.49€.

Approbation donnée à l'unanimité.

Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Malemort coïncidant parfaitement avec le compte administratif établi par Monsieur le Maire, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4 - DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU BURG AVEC INTEGRATION DES RESULTATS 2014 DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2015 :

Le projet de lotissement du Burg ayant été abandonné, Monsieur le Maire précise qu'il convient de dissoudre le budget du lotissement et d'affecter le déficit du compte administratif 2014 sur le budget principal 2015 soit 0,20€ en section de fonctionnement et 9 327.60€ en section d'investissement

Est soumise au vote du conseil municipal, la dissolution du budget du lotissement du Burg avec affectation des résultats dans le budget 2015.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015 :

La proposition faite est de conserver les mêmes taux qu'en 2014 à savoir :

- **Taxe d'habitation** :9,79 %
- **Taxes foncières sur le bâti et non bâti** :
- Impôts fonciers / bâti : 16,47 %
- Impôts fonciers / non bâti : 83,45 %

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 - APPROBATION DES BUDGETS 2015 AVEC AFFECTATION DES RESULTATS 2014 :

- BUDGET MEDIATHEQUE:

Le projet de budget 2015 présenté par Monsieur BARRIERE, s'équilibre en section de fonctionnement en recettes comme en dépenses à 61 700€ avec un résultat de fonctionnement reporté de 1491.52€. En section d'investissement, il s'équilibre en dépenses et recettes à 9407.65€, restes à réaliser et report du solde d'exécution de la section d'investissement compris.

Total du budget : Dépenses 71 107,65 € Recettes 71 107,65 €

L'approbation du budget médiathèque 2015 est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- BUDGET PRINCIPAL:

Mr Pascal Barrière assure la présentation du projet de budget principal 2015.

EQUILIBRE GENERAL 2015 :

● La section de **fonctionnement s'équilibre tant en dépenses** (achats, frais de gestion, impôts, taxes, intérêts des emprunts, épargne prévisionnelle, frais de personnel...avec un virement de 202 035.10€ en section d'investissement) qu'en recettes (produits des services, impôts, taxes, dotations, autres produits...) à 1604 004€

●La section d'investissement s'équilibre à 763 456.01€ en dépenses qui comprennent en principal les dépenses d'équipements (restes à réaliser 2014 et opérations nouvelles), remboursement du capital des emprunts, solde d'exécution reporté tout comme en recettes avec le FCTVA, la taxe d'aménagement, l' excédent de fonctionnement capitalisé, les restes à réaliser, le produit du virement de la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre de 150 000€)

L'approbation du budget 2015 est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée par 15 voix pour et 4 abstentions.

Prochain conseil municipal le samedi 14 mars 2015 à 10h.

Fin de la séance : 22H15